

# Délibération n°2019.00059

Soutien au mouvement des Coquelicots

Séance du 25 juin 2019

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix neuf, le 25 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

**PRESENTS :**

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (à partir de la délibération n° 2019.00063), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Loris BOULOGNE, M. Philippe LALOUE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE, M. Richard BERTHELEU

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Jean-Pierre BONTOUX, Mme Josiane MARCOUD donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Gérard GAUTHIER donne pouvoir à M. Lyazid AMRANE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, Mme Patricia AMICO donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Sophie VANHOUTTE donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU

**ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :**

M. Gilbert TROUILLET, Mme Claire KAHN (jusqu'à la délibération n°2019.00062)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Julie MOREL

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

## Délibération n° 2019.00059

### Soutien au mouvement des Coquelicots

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de M. Farid DJABALI, Conseiller municipal, délégué à l'embellissement de la ville,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Considérant les études scientifiques et les témoignages récents qui alertent sur la dangerosité de ces substances chimiques pour la santé et pour la biodiversité,

Considérant les politiques volontaristes mis en place par la ville de Mitry-Mory pour préserver son environnement,

Considérant l'urgence d'agir de concert avec l'ensemble des acteurs sur ce sujet,

**DELIBERE**  
**A l'unanimité**

**APPORTE** tout son soutien à l'appel de l'association « Nous voulons des coquelicots » qui a pour objectif l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.